

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 décembre 2018

Etaient Présents : B. BACHELLERIE, G. BOUTON, P. MORET, M. G. LECONTE, C. VAUGEOIS, E. des PLACES, C. GAURON, B. DESCOUTURES, M. PERREAU, S. ROBIN, S. FESNEAU, A. MARTINEZ, D. MARQUETON,

Absents excusés : B. LEHERICEY qui a donné procuration à Monsieur BACHELLERIE Bernard E. VALIN qui a donné procuration à Madame M. G. LECONTE

1) SITUATION FINANCIERE :

Monsieur le Maire a remis à tous les conseillers municipaux, une situation financière pour le suivi des dépenses et des recettes.

2) TRAVAUX :

Rénovation de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le suivi des travaux du foyer rural. La fin des travaux est prévue fin février, début mars. Il reste à réaliser les travaux de carrelage, de peinture, le chauffage, la terrasse, le bardage extérieur étant en cours de réalisation. Des travaux ont également été réalisés dans le couloir du foyer qui mène à la cantine.

Judo : Le chauffage a été remplacé.

Travaux : Les travaux d'assainissement commenceront en 2019 par la société CISETP, avec une subvention de l'agence de l'eau.

3) DEBAT BUDGETAIRE 2019 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux sur les deux pignons de la Mairie (dangerosité avec l'école) ainsi que des travaux de réfection (carrelage, huisseries, peinture) pour la cantine scolaire, et propose de faire la demande de subvention auprès du FAR 2019. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Le Conseil Municipal propose également pour 2019 :

- De réaliser des travaux de peinture sur les volets de la Mairie, de l'école, la petite maison à l'entrée du bourg ainsi que la porte de l'église.
- Madame LECONTE propose de faire refaire le crépi du mur du cimetière.
- Monsieur le Maire propose de prévoir le changement de la chaudière à la Mairie et peut être celui de la Salle Saint Vincent.
- Il propose dans l'ancien local de l'atelier de confection, des travaux de sol, huisseries, peinture, électricité afin de prévoir l'installation d'un futur Kinésithérapeute.
- Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement CAUE a été sollicité, afin de prévoir un aménagement de la place de l'ancienne gare.

SCALIS :

La société SCALIS a renégocié ses emprunts et sollicite le Conseil Municipal pour une nouvelle garantie d'emprunt. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE POUR LA ZONE ARTISANALE DE VINEUIL :

Monsieur le Maire propose dans un souci de simplification, qu'un agent technique de la commune fasse l'entretien général de la zone artisanale du petit souper à Vineuil sur la base de 12 heures annuelles. Ces heures réalisées seront facturées à COCOREL. La délibération est votée à l'unanimité.

FIBRE OPTIQUE :

Monsieur le Maire expose que le Réseau Initiative Public du Département de l'Indre (RIP 36) déploie sur la commune de Vineuil le réseau de la fibre optique très haut débit. Une convention déterminant les modalités de travaux sera signée des deux parties. Le Conseil Municipal décide de voter la délibération à l'unanimité.

LOI NOTRE COMPETENCE EAU :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) attribue les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire propose de différer ce transfert au 1^{er} janvier 2026. Après avoir entendu l'exposé le Conseil Municipal vote à l'unanimité la délibération.

CABINET MEDICAL :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ du docteur KHEDARA l'informant de son départ de Vineuil au 1^{er} janvier 2019. Un nouveau contrat de location se fera avec le cabinet d'infirmières.

4) QUESTIONS DIVERSES :

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL :

La commission qui a été créée a retenu la candidature de Monsieur GUILBERT Sébastien.

ECOLE – VOYAGE SCOLAIRE :

Un voyage scolaire est organisé cette année, les parents d'élève demandent une participation auprès de la Commune. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide de participer à hauteur de 25 euros par enfant de Vineuil.

TERRAIN A VENDRE :

Le terrain se situant sur le chemin de la ligne (H791 et H239) est en friche. La municipalité est intervenue pour demander de nettoyer ce terrain. Les héritiers ont proposé de le vendre La Commune a fait une proposition à 10 000 euros.

COMPTEUR LINKY :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal sur le fait que la commune ne peut pas interdire les compteurs Linky. Il rappelle que la Commune n'est pas organisatrice du réseau de distribution d'électricité.

HOPITAL DU BLANC :

Monsieur le Maire expose au Conseil le courrier reçu de Monsieur le Maire de CHATEAUROUX concernant sa position sur sa décision de l'hôpital du BLANC.

AMI 36 – CAHIER DE DOLEANCE :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil qu'un cahier de doléance est mis à disposition afin de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion. Ces doléances seront retransmises à l'association des Maires pour être diffuser au gouvernement.

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA TREGONCE :

Il sera dissout à compter du 1^{er} janvier 2019 et repris par les Communautés de Communes.

DEPOT VERTS :

Suite à diverses incivilités, il est décidé d'écrire une note explicative qui sera agrafée au calendrier de ramassage des ordures ménagères.